

ANNEXE D—*Suite.*

N° du crédit.	SERVICE.	Crédit.	Total.
		\$ c.	\$ c.
	SERVICE NAVAL.		
512	Pour l'entretien de la marine canadienne royale—Crédit supplémentaire.....	1,700,000 00	
513	Solde d'officiers et de commis surnuméraires au quartier général, aux arsenaux maritimes de Halifax et d'Esquimalt....	60,000 00	1,760,000 00
	SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.		
514	Renflouage, radoub et entretien du navire de l'Etat <i>Aranmore</i> .	75,000 00	
515	Enregistrement des navires—Crédit supplémentaire.....	4,200 00	
516	Crédit supplémentaire pour deux navires automobiles de patrouille destinés au service des bouées et des phares dans la Colombie-Britannique.....	15,000 00	94,200 00
	PHARES ET SERVICE CÔTIER.		
517	Crédit supplémentaire pour payer la pension de l'Etat au pilote Joseph-Eugène Lachance.....	300 00	
518	Entretien et réparation des phares—Crédit supplémentaire.....	50,000 00	50,300 00
	MINES ET COMMISSION GÉOLOGIQUE.		
519	Matériel de musée.....		15,000 00
	TRAVAIL.		
520	Organisation et développement de conseils industriels mixtes..	15,000 00	
521	Administration de la <i>Loi de Coördination des Bureaux de placement</i> —Crédit supplémentaire.....	25,000 00	40,000 00
	INDIENS.		
	<i>Nouveau-Brunswick.</i>		
522	Secours—Crédit supplémentaire.....	3,000 00	
523	Dépenses diverses et imprévues—Crédit supplémentaire....	20,000 00	
	<i>Ontario et Québec.</i>		
524	Réparations aux ponts et chaussées, etc.—Crédit supplémentaire.....	5,800 00	
	<i>Instructions des Indiens.</i>		
525	Instruction des Indiens—Crédit supplémentaire.....	48,000 00	76,800 00
	ADMINISTRATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.		
526	Amélioration du chemin, entre Fitzgerald, Alta., et Fort-Smith, T. N.-O.....		1,500 00
	TERRES ET PARCS FÉDÉRAUX.		
	Protection des forêts du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, des T. du N.-O., et de la zone des chemins de fer dans la C.-B., arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et l'inspection et l'administration des réserves forestières—Crédit supplémentaire.....	50,000 00	
	Somme requise pour l'achat de terrain destiné à l'exploitation de forces hydrauliques et le paiement d'indemnité aux inscrits, etc., en conformité de l'article 8 de la <i>Loi des forces hydrauliques du Canada</i>	30,000 00	
527	Administration de la <i>Loi du gibier du Nord-Ouest</i> et de la <i>Loi des oiseaux migrateurs</i> —Crédit supplémentaire.....	5,000 00	
	Remboursement à James Smith de la somme payée pour achat de terre dans le township 56, rang 23, à l'ouest du 4ème méridien.....	890 00	85,890 00